

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 27 AVRIL 2016**

**Excusée** : Catherine PIVOT (procuration Mireille CONTE)

**Absente** : Eléonore CHARREL

**Retard** : Georges SOTTIZON

**Secrétaire de séance** : Nadège MICHOUUD

19H30 la Séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte.

Le maire propose d'aborder les questions diverses et de poursuivre par les points à l'ordre du jour.

**QUESTIONS DIVERSES**

Par le biais d'un élu, l'Association AEP demande à la municipalité la mise en place éventuelle d'une charte pour l'emprunt de matériel communal (chaises, tables).

Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette requête mais décide dans un premier temps d'établir un état des lieux du matériel disponible.

Trois élus se voient confiés cette mission.

L'adjointe au maire ainsi qu'une élue ont reçu en mairie Mme Nachez, concernant les nuisances sonores causées par la location de la salle des fêtes.

Mme Nachez ne s'oppose plus à la location mais suggère que celle-ci ne soit plus sous-louée.

Il est donc décidé de remettre la salle en location exclusivement pour les habitants de la commune.

La remise des clés aux locataires se fera en présence d'un représentant de la mairie, de Mme Nachez.

Il est également décidé l'augmentation du prix de la location (250€ le week-end).

La Via-Rhône est quasi terminée, rappelons que l'inauguration aura lieu le 11 juin 2016.

Le maire précise que les barrières avec triangles ont été installées, interdisant ainsi le passage aux véhicules. Les ayants-droits, agriculteurs propriétaires de terres desservies par la Via-Rhône se verront remettre des pass.

A l'occasion du comice agricole organisé par une commune voisine, la municipalité souhaite participer activement au corso fleuri.

Organisons une réunion d'échange avec la population et les associations le jeudi 12 mai à 20h30 à la salle des fêtes.

Le bulletin d'information trimestriel est en cours de création. Fixons réunion commission information le jeudi 12 mai à 19h00.

## POINT 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le maire commence par reprendre le budget 2015 et rappelle aux élus que le but de cette séance est de valider les investissements engageant la commune sur plusieurs années.

Malgré la refonte des communes qui se conclura dans les mois qui arrivent, il est important de mener à bien les projets qui tiennent à cœur aux élus.

Le maire poursuit par la présentation du budget 2016, comptabilisant les projets finalisés (Espace public novateur, sécurisation des entrées du village et mise aux normes des accès aux lieux publics).

Concernant les projets énumérés ci-dessus, les dossiers sont quasi-clos et les subventions allouées.

Puis il présente sa proposition de versement de subventions aux associations :

1 500,00	SOU DES ECOLES
60,00	F.N.A.C.A.
1 200,00	ASSOC BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BRANGUES
60,00	ANACR
4 075,00	ASSOC DU CENTRE SOCIAL O.BRACHET
150,00	ASSOCIATION ISA
150,00	ASSOCIATION LOISIRS - HOPITAL
150,00	LA BRANGUARELLE
150,00	ACCA
150,00	AEP
150,00	ASSOC "A CORPS D'AGE"
50,00	SOCIETE PAUL CLAUDEL
150,00	ASSOCIATION BRANGUES VILLAGE DE LITTERATURE
150,00	CLUB DES JEUNES
150,00	ASSOCIATION DES NOUVELLES RENCONTRES DE BRANGUES

Nous prévoyons les recettes 2016.

Une grande partie de celles-ci sera réalisée grâce aux impôts (44%).

Suite aux études établies pour le PLU, plusieurs constats sont ressortis :

- Augmentation de la population de 40% en 20 ans

- Bâtiments scolaires et bâtiments publics inadaptés
- Augmentation de la circulation
- Lien piéton inexistant entre le centre village et les zones résidentielles
- Engorgement de la place

Ces constats permettent aux élus de prioriser les projets.

Les taxes influencent majoritairement le budget. Le maire propose une hausse des taxes se 0.7%, afin de pallier la contribution de l'état.

Voici comment seraient réparties les compensations :

Habitation : 10.2→10.8

Foncier bâti : 19.01 →19.66

Foncier non bâti : 46.49 →46.62

Au vote, le maire propose l'augmentation des taxes

Oui : 12 voix

Blanc : /

Non : 1 voix

Augmentation des taxes adoptée par la majorité.

Le maire remercie pour le vote et précise que celle-ci rapportera 6200€ au résultat de fonctionnement.

Poursuivons par le vote du budget 2016, tel qu'il a été présenté auparavant. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix Pour et 4 voix Contre :

Approuve le budget primitif 2016 à l'équilibre en section de :

Fonctionnement 445 200 €

Investissement 542 400 €

Approuve la répartition des subventions proposées

Charge Monsieur le Maire de transmettre les documents budgétaires correspondants au représentant de l'état.

Budget 2016 adopté par la majorité.

## **POINT 2 : CONVENTION DENEIGEMENT**

Les déneigeuses, de par l'évolution du matériel, ne passent plus dans certaines rues de la commune, car trop étroites, sans possibilité de faire demi-tour.

Le département modifie donc l'itinéraire de déneigement sur la commune.

## **POINT 3 : CONTRAT A DUREE DETERMINE POUR UN BESOIN SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE**

Comme l'été précédent, la municipalité recrute un saisonnier pour pallier l'accroissement de l'activité et les vacances de l'employé communal.

Le maire propose la candidature d'Anthony SOTTIZON, jeune de la commune et soumet celle-ci au vote.

Aucune abstention, un élu concerné par cette décision se retire du vote.